



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LA VILLE D'EU
(SEINE-MARITIME)

2017

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2017
COMPTE RENDU N° 5

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur ACCARD Stéphane, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme PETIT, Mme RICHE, Mme BOUQUET, M. ACCARD, Mme DESJONQUERES Adjoint, Mme CAUCHY, M. PRIN, M. DESBIENDRAS, Mme DENEUFVE, M. HAVARD, Mme THOMAS, Mme SAUTEUR, M. ECREPONT, Mme SAUMONT, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, M. LABOULAIS, M. BARBIER, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE à partir du point 3, M. RICHARD.

Absents représentés : M. MAXENCE par Mme BOUQUET, M. LARZET par M. RICHARD, Mme BRIFFARD par Mme GAOUYER, M. DUJEANCOURT par M. BARBIER.

Absentes : Mme MACRE, Mme VANDENBERGHE jusqu'au point 2.

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

2) **PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 09 FEVRIER, 23 FEVRIER, 09 MARS – APPROBATION**

Les procès-verbaux des réunions des Conseils Municipaux en date des 09 février, 23 février et 09 mars 2017 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2017 :

M. DUCHAUSSOY : « Page 27, dans le premier paragraphe où je m'exprime, à la deuxième ligne, "Monsieur le Maire et bien par conséquent" "et bien" ne s'écrit pas "et" mais "hé". »

M. DERRIEN : « Autres remarques ? »

M. DUCHAUSSOY : « Pour le Conseil Municipal du 9 février non. »

M. DERRIEN : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. »

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2017 :

M. DERRIEN : « Qui a des remarques ? Madame GAOUYER ? »

Mme GAOUYER : « Page 24, dans ma deuxième intervention, au milieu du paragraphe "nous n'ayant que des vestiaires", "nous n'ayons" irait beaucoup mieux. Maintenant page 32, j'interviens à propos de la toiture et je parle bien d'ardoises. On est bien d'accord ? Je ne parle pas de tuiles, comme je l'ai lu dans la presse. »

M. DERRIEN : « Le compte rendu est bon ? »

Mme GAOUYER : « Voilà, mais quand même. J'ai cru que je vieillissais brutalement. Page 34, "combien" on est d'accord est invariable quand on révisé notre cours de grammaire. »

M. DERRIEN : « Parfait. Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Page 27, à la cinquième ligne, on parle des bases fiscales, juste avant 0,89 %, ce n'est pas un point d'interrogation mais une virgule. Je ne pose pas une question, on n'est pas dans la forme interrogative. »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Ensuite page 28, dans le deuxième paragraphe, cinquième ligne "nous n'aurons plus de grandes salles en centre-ville", avec un "s" s'il vous plaît. »

M. DERRIEN : « Je n'ai rien compris, vous pouvez recommencer ? Il faut mettre un "s" ou il n'y a pas de "s" »

M. DUCHAUSSOY : « Non il faut mettre un "s". Non il faut supprimer le "s" pardon, parce qu'il n'y a qu'une grande salle. »

M. DERRIEN : « Allons-y pour la suppression. D'autres remarques ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. »

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2017 :

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ou des remarques ? Madame DUCHAUSSOY ? »

Mme DUCHAUSSOY : « A la page 3, dans ma première intervention, à la troisième ligne vous avez écrit "la cause" et c'est "la pose". A la ligne du dessous, "la protection des biens et des personnes, mais j'en profite", écrire "et" à la place de "mais" s'il vous plaît, merci. »

M. DERRIEN : « C'est noté. D'autres remarques ? Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Page 7, dans le deuxième paragraphe où j'interviens, sixième ligne, on a de nouveau "et bien" au lieu de "hé bien". Page 12, c'est dans l'avant dernière ligne, "les épouses sont invitées", ce ne sont pas les époux, d'ailleurs dans la même phrase je parle bien d'elles. »

M. DERRIEN : « D'autres remarques ? Il n'y a pas d'autres remarques ? Je note qu'il n'y a pas trop de remarques pour des comptes rendus qui sont compliqués à établir et à tous les agents qui participent à cela merci. On passe au vote pour ce dernier compte rendu. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Merci. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, le micro s'il vous plaît. »

M. DERRIEN : « C'est parce que j'ai une grosse voix. »

M. DUCHAUSSOY : « Elle n'est pas suffisamment grosse parce que je ne l'entends pas. »

M. DERRIEN : « Je vais parler plus fort si j'oublie le micro, promis. »

3) CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE AUX 9 ET 9BIS RUE DE VERDUN – N°2017/097/DEL/3.2

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la municipalité souhaite céder l'ensemble immobilier situé aux n° 9 et 9 bis de la rue de Verdun, parcelle cadastrée section AR n° 124 pour 749 m². Cette propriété serait vendue libre, la mairie assurant le relogement des divers services dans d'autres bâtiments communaux.

L'ensemble comporte une maison ancienne du XIX^{ème} siècle (492 m²), agrandie à droite sur une maison plus modeste avec laquelle elle communique.

L'ensemble accueille différents services : CMP de l'hôpital, CIO, mission locale, inspection de l'Education Nationale. Le bâtiment de fond de cour accueille la Ludothèque (105 m²).

Compte tenu de l'avis des domaines qui estime la valeur de ce bien à 450 000 € se décomposant comme suit :

- Bâtiment ancien sur une base de 700 € le m² – 345 000 €
- Bâtiment Ludothèque sur la base de 1 000 € le m²

Compte tenu d'une marge d'approximation de 10% autour de l'estimation, Monsieur le Maire propose une cession égale à 450 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ce bien immobilier.

M. DERRIEN : « Avez-vous des remarques ou des questions ? »

M. BARBIER : « J'aimerais savoir où l'on va mettre tous les services. »

M. DERRIEN : « Il y en a encore beaucoup qui sont dedans. On a l'inspection de l'éducation nationale qui doit déménager. Je laisse la parole à Madame BOUQUET. »

Mme BOUQUET : « Ce qui est prévu, compte tenu de l'état de vétusté de ce bâtiment et du fait qu'il est compliqué à utiliser, c'est de déménager tout le service de l'inspection de l'éducation nationale rue de la République. Vous avez dû constater que deux maisons de la rue de la République sont en travaux. De même pour le CIO. On prévoit d'installer la Ludothèque au rez-de-chaussée du pavillon Michelet.»

M. DERRIEN : « Après la réfection du pavillon Michelet bien entendu, pas dans l'état actuel du bâtiment puisque SEMINOR, pour l'instant, a un projet de réfection du rez-de-chaussée de cet immeuble. »

Arrivée de Madame VANDENBERGHE à 19h29.

Mme BOUQUET : « Pour le CMP, on est encore en recherche, on va trouver, il n'y a pas de souci. »

M. DERRIEN : « C'est pour lancer un projet de vente dès maintenant, pour voir s'il y a des personnes intéressées. Je l'ai déjà précisé, le bâtiment serait vendu vide.»

Mme BOUQUET : « Monsieur le Maire, on pourrait peut-être préciser aussi qu'on a vu toutes les personnes concernées, tout le monde est prévenu et la plupart a déjà visité leurs futurs locaux. »

M. BARBIER : « Est-ce que c'est une opportunité de mettre le CMP dans les locaux du centre hospitalier de Eu ? »

M. DERRIEN : « Je ne suis pas sûr que cela soit souhaitable au niveau du centre hospitalier. J'ai discuté avec une personne du CMP, je ne suis pas sûr qu'ils soient favorables mais c'est une possibilité qu'il faut envisager. Mais c'est uniquement une discussion que j'avais eu un jour à Caen dans le cadre d'une conférence de territoire. D'autres questions ? Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Dans l'hypothèse où la vente se ferait vite, je dis bien dans l'hypothèse, que deviendrait le déménagement de la Ludothèque ? Parce que j'ai cru lire dans la presse que vous nous aviez dit, lors de l'assemblée générale de la Ludothèque, que le déménagement ne pouvait pas être envisagé avant 2019. »

M. DERRIEN : « Oui c'est cela, c'est bien ce que je vous dis, il va falloir trouver un logement temporaire pour la Ludothèque. »

M. DUCHAUSOY : « D'accord. »

M. DERRIEN : « On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. »

Mme GAOUYER : « Je suis vraiment très gênée que le CMP n'ait pas encore eu de solution parce que du temps où j'étais à votre place, il avait été dit que si on déménageait le CMP, il pouvait très bien quitter la ville d'Eu. »

M. DERRIEN : « Je l'ignorais. »

Mme GAOUYER : « Donc je tiens à vous faire remarquer que là on nous a pas donné de solution et quelque part je suis personnellement assez attachée à cette prestation du CMP à la ville d'Eu. »

M. DERRIEN : « Je suis d'accord. »

Mme GAOUYER : « Sachant que son équivalent est au Tréport en étant le CMPS mais vous n'avez pas expliqué ce que c'était le CMP.»

M. BARBIER : « Non CMPP. »

M. DERRIEN : « Je suis d'accord sur votre remarque. On va essayer d'accélérer nos propositions. »

Mme GAOUYER : « Je corrige, au Tréport c'est le CMPP. »

4) CESSION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 17 RUE LAVOISIER – N°2017/098/DEL/3.2

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la municipalité souhaite céder le bâtiment industriel situé au 17, rue Lavoisier, parcelles cadastrées section AI n° 193 et n° 216 pour 6000 m² au total comportant une partie atelier/entrepôt et une partie bureaux.

La propriété comprend, en outre, un parking en façade de rue, un vaste parking goudronné sur l'arrière et un parking latéral.

Ce bâtiment étant libre d'occupation, la vente du bien est prévue en 2017.

Compte tenu de l'avis des domaines qui estime la valeur de ce bien à 565 000 €, à savoir 360 € le m², et une marge d'approximation de 10% autour de l'estimation, Monsieur le Maire propose une cession égale à 565 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ce bien immobilier.

M. DERRIEN : « Avez-vous des remarques ou des questions ? »

Mme GAOUYER : « Dans des temps pas très loin, nous étions aux affaires et nous avons étudié ce bâtiment libre pour une autre solution. Et cette solution était que les bâtiments techniques de la ville soient dans ce lieu. Dans l'idée que les bâtiments techniques de la ville soient dans

ce lieu, cela aurait pour avantage qu'il s'agit d'entreprises, il s'agit d'activités principalement en journée et qu'aujourd'hui nous avons le PAPI qui vient perturber la donne. C'est-à-dire que demain, personne ne pourra bâtir de logement sur la partie basse de la ville, donc cet espace. Et nous avons étudié la possibilité de mettre à l'intérieur de ce bâtiment l'ensemble des services techniques de la ville. Sachant que nous étions allés à Haan étudier comment ils faisaient, puisqu'ils sont exactement dans le même cas de figure et qu'ils ont investi un bâtiment de ce type, cela nous apportait la possibilité, à terme, de vendre l'ensemble de cette zone des services techniques qui, eux ne seront pas contraints pour demain, d'être des zones de logements compte tenu de l'endroit géographique. »

M. DERRIEN : « Je vais vous répondre sur ce point. Je connaissais cette possibilité, on l'a étudiée avec les services techniques et avec Monsieur DENEUFVE, c'est une possibilité qui aurait un coût, bien entendu. Votre remarque sur Haan est tout à fait recevable puisque nous avons nous même visité les locaux l'an dernier et nous les avons trouvés très bien. Pour l'instant nous sommes restés sur ce projet de tenter de le vendre, ce qui n'est pas du tout évident, et puis on pourrait aussi imaginer d'autres destinations. Donc là, cette demande, c'est vraiment pour lancer l'opération qu'on avait déjà lancée auparavant et qui n'avait eu de suite. Mais pour la lancer, il me faut votre autorisation, au moins pour lancer l'opération pour voir s'il y a des acquéreurs sur ce type de bâtiment. Voilà ce que je peux vous répondre. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions.»

5) PROVISIONS POUR RISQUE CONTENTIEUX - AGENT COMMUNAL C/VILLE D'EU - N°2017/099/DEL/7.10

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

L'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales, dispose qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée municipale notamment dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision et régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision sera reprise par une recette de la section de fonctionnement.

Considérant le contentieux opposant un agent communal à la ville d'Eu,
Considérant que les prétentions de l'agent communal s'élèvent à 3 000 €,

il est demandé au Conseil Municipal :
. de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant de 3 000 €,
. d'imputer cette provision au compte prévu à cet effet au budget de la ville.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? »

M. DUCHAUSSOY : « J'aimerais savoir de quand date ce contentieux.»

M. DERRIEN : « 2015. »

M. DUCHAUSSOY : « Alors je ne comprends pas pourquoi il n'est pas inscrit au compte administratif. »

M. DERRIEN : « On avait prévu de l'inscrire, à la demande de la cour des comptes, dans la partie budget 2017. Pardon, je rectifie, c'est fin 2016 le contentieux.»

M. DUCHAUSSOY : « C'est la raison pour laquelle je demandais la date du contentieux. Donc s'il était connu à la fin 2016, à l'établissement du compte administratif, la provision aurait dû être passée. »

M. DERRIEN : « J'avais décidé, c'est peut être une faute, qu'il fallait l'inscrire au niveau du budget, conformément à ce que nous avait dit la cour des comptes, pour un nouvel exercice, voilà cela n'a pas été fait. D'autres questions ? On vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Merci.»

6) DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE 76) – N°2017/100/DEL/5.7

Considérant :

- . que la Communauté de communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute le 1^{er} janvier 2017,
- . qu'à la suite de cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE 76 afin de bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif en électricité, gaz et éclairage public,
- . que ces demandes d'adhésion sont financièrement neutres pour le SDE76 et les treize communes
- . que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- . que la consultation de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) n'est pas requise,
- . que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- . que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- . d'accepter l'adhésion des treize communes suivantes au SDE76 :
Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-mer, Melleville,
Le Mesnil Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin le Gaillard, Saint-Pierre-en-Val,
Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu, Villy-sur-Yères.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. »

M. BARBIER : « Saint-Rémy c'est avec un "y". »

M. DERRIEN : « Ah oui. Je vais être obligé de faire une lettre d'excuses au Maire de Saint-Rémy. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

7) CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD – N°2017/101/DEL/1.4

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée municipale que, par délibération du 15 décembre 2016, a été approuvé le principe d'une participation financière de la ville en vue de la réalisation des actions prévues dans la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie »

Le syndicat mixte a toutefois réalisé un travail complémentaire afin, notamment, de réduire les dépenses prévisionnelles 2017 au plus juste et de fixer une nouvelle répartition à l'échelle du système d'endiguement de la « Bresle », de la participation des communes de Ponts-et-Marais et de Saint-Quentin-Lamotte.

Les nouveaux éléments ont ainsi engendré une évolution des participations financières et le montant de la participation financière de la commune d'Eu s'élève désormais à 117 200 € pour l'ensemble du programme (2017-2021) et à 7 845 € au titre de 2017.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de compléter la délibération du 15 décembre 2016 dans les termes suivants :

En 2011, l'Etat a demandé au Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral Picard, de mener la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des estuaires de l'Authie à la Bresle.

Depuis début 2013, l'étude globale du PAPI Bresle Somme Authie (BSA) a permis d'aboutir à un diagnostic approfondi et partagé du territoire face aux risques d'inondation et d'effondrement ainsi que d'une stratégie globale de gestion du risque sur le court, moyen et long terme. Cette stratégie s'accompagne d'un programme d'actions concret défini pour les cinq prochaines années.

Le dossier du PAPI BSA complet a été déposé le 30 juin 2015 pour instruction auprès des instances compétentes de la DREAL Picardie. Il a été présenté et labellisé à la Commission Mixte Inondation le 5 novembre 2015.

Il représente un programme d'actions d'un montant total d'environ 49 642 714 € financé par l'Union Européenne, l'Etat, les agences de l'Eau, la région des Hauts de France, les départements de la Somme et de la Seine-Maritime, la communauté de communes Opale Sud et les communes ou les établissements de coopération intercommunale qui seront substitués à ces dernières au 1^{er} janvier 2018. La partie de ce programme portée par le Syndicat mixte baie de Somme-Grand littoral picard représente un investissement prévisionnel de 28 397 940 €.

La convention cadre Stratégie littorale « Bresle, Somme, Authie » a été signée le 7 septembre 2016. Elle précise le cadre et les conditions de mise en œuvre du PAPI BSA et encadre la mise en place de la stratégie d'intervention ainsi que l'organisation de la gouvernance correspondante.

Le territoire couvert par le PAPI BSA s'étend sur un espace côtier et une zone d'interface terre-mer traversée par trois vallées fluviales (la Bresle, la Somme, l'Authie). La stratégie littorale définie dans ce cadre a été déclinée à l'échelle de trois systèmes d'endiguement et ce pour des actions de court, moyen et long terme :

1. Le système d'endiguement Bresle/falaise,
2. Le système d'endiguement Bas-Champs,
3. Le système d'endiguement Somme/Authie.

Chacun de ces systèmes d'endiguement a été défini conformément au décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques (dit « décret digue ») et aux articles R.562-13 et R.562-18 du code de l'environnement.

La ville d'Eu va bénéficier des actions qui participeront à assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire. A ce titre, la participation de la commune est nécessaire.

Lors de sa séance en date du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le principe de sa participation financière au PAPI.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités et le montant de sa participation financière destinée à contribuer à la réalisation des actions de la stratégie « Bresle-Somme-Authie ». Cette participation financière s'élève à 117 200 € pour les cinq prochaines années (2017-2021).

Préalablement à la prise de compétence GEMAPI (Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des Inondations) par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018, la commune d'Eu participera financièrement au titre de 2017 pour un montant de 7 845 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'une participation financière communale contribuant à la réalisation des actions prévues dans la Stratégie littorale Bresle Somme Authie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière établie dans ce cadre (voir annexe n°1).
- d'inscrire au budget communal de 2017, les crédits nécessaires au financement de cette participation.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? Madame DUCHAUSSOY ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, vous nous avez présenté cette convention de participation financière. Trois mois après la signature de cette convention, le syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral Picard nous présente une première modification qui coûte à la ville la modique somme de 53 240 €. Alors je pense qu'à la lecture de l'article 14, nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles modifications et comme je l'ai déjà exprimé en décembre, ce genre de dossier, très lourd, devrait être pris en charge par notre Communauté de Communes. Alors ma première question : pourquoi les communes de Ponts-et-Marais et Saint-Quentin-la-motte ne sont-elles plus concernées par cette convention ? »

M.DERRIEN : « J'ai une question, de où viennent les 53 240 € ? J'ai parlé de 7 845 €. »

Mme DUCHAUSSOY : « Pour 2017. »

M. DERRIEN : « Oui mais après je vous ai dit que c'était la Communauté de Communes qui prenait en charge donc on ne parle que de la commune pour 2017. Dans mon texte, j'ai dit que la compétence GEMAPI était prise par la Communauté de Communes à partir de début 2018, donc on ne parle que de 7 845 €. »

Mme DUCHAUSSOY : « Sur le tableau, ce n'est pas ce qui est noté "montant prévisionnel par année", la ville d'Eu 2017 - 7 845 €, 2018 - 70 664 €, 2019 - 20 212 €. »

M. DERRIEN : « Oui mais ce sera financé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. »

Mme DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas précisé. »

M. DERRIEN : « Mais oui, je viens de vous le préciser. »

Mme DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas précisé dans la convention. »

M. DERRIEN : « J'ai été clair. Je vous demande d'inscrire au budget communal de 2017, les crédits nécessaires au financement de cette participation et je vous ai dit précédemment "préalablement à la prise de compétence GEMAPI, par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018, la commune d'Eu participera financièrement au titre de 2017 pour le montant de 7 845 €." »

Mme DUCHAUSSOY : « On est bien sûr de cela ? Le fait qu'il y ait déjà une convention trois mois après... »

M. DERRIEN : « C'est bien ce que je viens de vous dire, la Communauté de Communes versera, dans sa compétence GEMAPI, la somme de 58 000 €, si vous l'avez identifiée, pour la suite à donner. »

Mme DUCHAUSSOY : « Alors si vous pouvez répondre à ma première question concernant les communes de Ponts-et-Marais et Saint-Quentin-la-motte, pourquoi elles ne participent pas financièrement ? »

M. DERRIEN : « Alors je relis la phrase : le syndicat mixte... »

Mme DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas la peine de relire la phrase, je l'ai lue, je veux juste savoir pourquoi les communes de Ponts-et-Marais et Saint-Quentin-la-motte... »

M. DERRIEN : « Je relis ce que je vous ai dit, simplement si je peux me permettre "le syndicat mixte a toutefois réalisé un travail complémentaire afin, notamment, de réduire les dépenses prévisionnelles 2017 au plus juste et de fixer une nouvelle répartition à l'échelle du système d'endiguement de la "Bresle", de la participation des communes de Ponts-et-Marais et de Saint-Quentin-Lamotte.", je viens de vous dire que Ponts-et-Marais et Saint-Quentin-la-motte participent. »

Mme DUCHAUSSOY : « On ne les a plus sur le tableau, vous nous avez envoyé un tableau et on ne les a plus. C'est assez confus. »

M. DERRIEN : « Moi j'ai un tableau dans lequel j'ai Ponts-et-Marais et

Saint-Quentin-la-motte. »

Mme DUCHAUSSOY : « Il a fallu que je réclame la proposition de répartition, ici je l'ai, on m'a envoyé celui-ci et il n'y a plus Ponts-et-Marais. »

M. DERRIEN : « Mais vous l'avez. »

Mme DUCHAUSSOY : « Il n'y a plus Ponts-et-Marais. »

M. DERRIEN : « Mais c'est parce que vous avez l'ancien. »

Mme DUCHAUSSOY : « Mais non c'est le nouveau. »

M. DERRIEN : « Ils se sont trompés, le nouveau il inclut Ponts-et-Marais et Saint-Quentin-la-Motte, il est là. »

Mme DUCHAUSSOY : « Mais c'est l'ancien que vous avez. »

M. DERRIEN : « Non. »

Mme DUCHAUSSOY : « Attendez, j'ai demandé à vos services, il y a deux jours on m'a envoyé le nouveau "proposition de répartition 2017-2021". »

M. DERRIEN : « Peut-être qu'ils ont mal interprété votre demande Madame. Ce que je vous dis au Conseil Municipal sera noté, ce sera porté au compte rendu. Donc Ponts-et-Marais et Saint-Quentin-la-Motte sont inclus. »

Mme DUCHAUSSOY : « Vous me confirmez la participation de Ponts-et-Marais aussi ? Elles seront les mêmes ? »

M. DERRIEN : « Elles participeront. »

Mme DUCHAUSSOY : « Non mais les montants ? »

M. DERRIEN : « Je ne suis pas là pour parler de Ponts-et-Marais ni de Saint-Quentin-la-motte. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, j'aimerais savoir qu'est ce que c'est que cet endiguement qui est prévu ? »

M. DERRIEN : « En fait je sais qu'il y a un enrochement de prévu et si vous regardez le plan, il y a un ouvrage qui est prévu dans les hauteurs de la route de Neufchâtel, sur la droite dans les terrains de Monsieur Devillepoix. »

Mme GAOUYER : « D'accord, c'est à dire que ce sont des barrages qui retiennent l'eau pour ne pas qu'elle descende trop vite ? »

M. DERRIEN : « Oui, tout à fait. J'avais regardé pour savoir pourquoi la ville payait quelque chose. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. On passe au gros morceau de ce conseil. »

8) **BUDGETS PRIMITIFS 2017 – N°2017/102/DEL/7.10**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer, au vu des documents fournis (avec la convocation de la Commission des Finances) sur :

- l'ouverture des crédits des différents budgets municipaux au titre de 2017,
- le montant des subventions octroyées par la commune au titre de 2017 (les personnes concernées sont invitées à remplir le questionnaire joint en annexe n°2 et à le remettre au Maire le jour du Conseil Municipal).
- le vote des taux des taxes applicables en 2017 : habitation 23,66 %, **N°2017/103/DEL/7.10** foncier bâti 31,30 %, foncier non bâti 53,50 %.

M. DERRIEN : « On va regarder l'ouverture des crédits des différents budgets municipaux au titre de 2017 qui feront l'objet d'un vote. On va examiner le montant des subventions octroyées par la commune au titre de 2017 dans le budget ville. Les personnes qui sont concernées par ces subventions, qui seraient président, sont invitées à remplir le questionnaire joint en annexe et s'abstenir pour le vote. Et puis le vote des taux des taxes de 2017. Donc le taux des taxes, je le dis dès maintenant si j'oublie de le redire, ce sera la délibération 2017/103/DEL/7.10. Quelques mots, j'ai fait une note de synthèse, puisqu'il y a du public, sur le cadre général du budget 2017. Ensuite je vous présenterai les principaux chiffres et puis bien sûr, comme d'habitude, je me soumettrai à vos questions et ensuite nous pourrons prendre part au vote.

BUDGET 2017 – NOTE DE SYNTHESE

1- CADRE GENERAL DU BUDGET 2017

1.1 Le budget 2017 s'inscrit dans la continuité des budgets 2014, 2015, 2016 à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de faire face :

- a. Aux réductions des dotations de l'Etat de 136 770 euros en 2017, qui représentent un cumul de 808 052 euros entre 2014 et 2017 et à l'augmentation de l'écart dépense recette du fond de péréquation intercommunal qui représente 46 405 euros en 2017 et en cumul 171 759 euros soit un total cumulé de la DGF et du FPIC de 979 811 euros.
- b. A la maîtrise voire la diminution de l'endettement, stable depuis 2014 à environ 10 millions d'euros, endettement encore trop important pour une ville de 7600 habitants dont les recettes sont principalement l'imposition des ménages.

Juste une remarque, Monsieur LESAGE, qui s'est excusé de ne pouvoir être présent, m'a informé que la ville est passée dans le réseau de surveillance de l'Etat à cause de notre endettement trop élevé.

1.2 Le cadre général du budget 2017 présente cependant des caractéristiques nouvelles classées en 3 nouveautés :

- a. Le transfert à la communauté de communes de la fiscalité des activités à caractère économique avec cependant en charge un financement en provenance de la communauté de communes correspondant pour 2017 à un financement équivalent à l'activité économique de 2016.
- b. Des modifications des budgets annexes liées :
 - Au transfert de compétences : tourisme, activités de loisirs hors hébergement pendant les périodes scolaires, gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, qui a été transféré à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.
 - Au transfert de l'activité économique (BRAGANCE, ELIDIS)
 - A une demande de la Cour des Comptes lors de l'audit réalisé en 2016 de créer un budget annexe pour les activités concernant le Musée Louis-Philippe.

En synthèse, les budgets annexes :

- ❖ Tourisme
- ❖ ELIDIS
- ❖ Bragance

Sont supprimés

- ❖ Le budget annexe « eau et assainissement » supprimé et transféré au SMABL
- ❖ Un budget annexe Musée a été créé

1.3 Simulation 2017

Dans le cadre du budget 2016 et des difficultés rencontrées pour l'établissement de ce budget, dans la contrainte de ne pas augmenter le taux de fiscalité sur les ménages, des simulations ont été réalisées concernant le budget 2017 dès le mois de juin 2016.

Ces simulations montraient la nécessité d'augmenter les impôts. On a fait les calculs, il aurait fallu augmenter les impôts de 8 %.

De nombreuses pistes de réflexion ont alors été envisagées pour maintenir les taux de fiscalité à leur niveau de début de mandat, conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale. Engagements pris, il faut cependant le rappeler hors du contexte de réduction des recettes imposées par l'Etat qui ont commencé en 2014.

L'équilibre du budget 2017, sans augmentation des taux de taxe sur les ménages, a cependant pu être réalisé après les actions suivantes :

- Réaménagement de la dette liée aux emprunts réalisés auprès du Crédit Agricole
- Réaménagement de la dette liée aux emprunts réalisés auprès de la Caisse d'Epargne
- Arrêt pendant deux ans des investissements, objet d'un contrat de 12 ans signé en 2013 pour la réfection de l'éclairage public (contrat « CREM »).
- Maintien des plans d'économie concernant les dépenses de fonctionnement
- Continuité de la politique de travaux en régie pour tous les travaux de la compétence des services techniques

2- LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

2.1 L'investissement

Le report de 2 ans des investissements dans le cadre du contrat CREM (électricité ville), les excédents de fonctionnement en amélioration, depuis le compte administratif de 2013 nous permettront en 2017 des investissements à caractère exceptionnel liés au patrimoine, à la sécurité des biens et des personnes de notre ville, à la jeunesse, aux écoles, tout en assurant l'entretien des monuments historiques et des bâtiments de la Municipalité.

Le recours à l'emprunt sera limité et permettra une diminution de la dette.

Dans les principaux investissements pour :

- Le patrimoine : le bastion, des études concernant la réfection du toit de la collégiale. Je le répète, on a prévu une réalisation de cette réhabilitation en 2018-2019-2020 mais les premières études doivent démarrer cette année. La réhabilitation du collège des jésuites qui va démarrer cette année par une étude détaillée de tous ces travaux qu'il faudra réaliser et surtout le chiffrage. Ça s'écoulera, selon le résultat du chiffrage, sur un nombre d'années suivant nos possibilités financières, mais il me paraît important de démarrer.
- La sécurité des biens et des personnes : la mise en place de la vidéo protection
- L'enfance/Jeunesse :
 - a) L'adaptation de Brocéliande à l'arrivée, en septembre, de l'IME
 - b) L'acquisition d'un city stade pour le plateau d'évolution du gymnase
 - c) La réalisation d'un parc de jeux dans les jardins de l'Hôtel Dieu
- Le tourisme : avec l'aire de camping-car
- Et comme tous les ans, les travaux en régie soit pour l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la sécurité, la rénovation de bâtiments et de voiries pour un montant de 300 000 euros/an récurrents depuis 2014 resteront une action phare des services techniques.

2.2 Les orientations - effectifs

Les dépenses de personnel représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. L'augmentation des effectifs titulaires ne sera réalisée que dans des circonstances exceptionnelles liées à un manque de compétences spécifiques.

Un point particulier en 2017 concerne la compétence « état civil ». Des départs à la retraite sont programmés. Parallèlement et spécifiquement dans notre « ville centre », les tâches sont en nette augmentation concernant l'établissement des cartes d'identité et des passeports. Aujourd'hui la ville d'Eu a commencé la réalisation des cartes d'identité pour toute personne de France qui se présente dans notre mairie. »

Mme GAOUYER : « C'était déjà comme cela. »

M. DERRIEN : « Non pas pour les cartes d'identité, avant on pouvait les réaliser à Mers, au Tréport et maintenant on ne peut les réaliser qu'à Eu.

De plus, la Loi 2016.1547 du 18 novembre 2016, dite Loi de modernisation de la Justice, transfère aux collectivités certaines compétences assurées, jusqu'à aujourd'hui, par les tribunaux (changement de nom, prénom, Pacs). Il est donc nécessaire dès maintenant de prévoir un remplacement progressif (tuilage) et d'avoir recours à l'embauche de contrats aidés de l'Etat pour, à terme, remplacer les agents en retraite.

Pour mémoire, les horaires de travail ont été modifiés suivant la demande de la Cour des Comptes.

2.3 Les orientations population

Indépendamment de l'aspect financier, il reste de nombreux sujets qui font l'objet d'actions permanentes.

Les équipes municipales ont été et sont sollicitées pour des sujets d'intérêt général.

- La mise en œuvre du contrat local de santé et plus particulièrement pour notre ville, l'évolution du nombre de médecins généralistes et spécialistes, la professionnalisation des activités du centre communal d'action sociale
- L'évolution du commerce, à noter un point extrêmement positif pour l'avenir, l'installation dans la rue piétonne de 3 nouveaux commerces et de la boutique à l'essai, dans le bas de la ville d'un nouveau commerce. La création récente d'une nouvelle association de commerçants à laquelle nous avons assuré notre support pour les manifestations qui seront organisées, c'est un atout supplémentaire pour le maintien du commerce en centre-ville.
- Le soutien aux associations reste un objectif prioritaire notamment pour la jeunesse. Le niveau de subventions accordées aux associations reste au niveau de 2015 et 2016.
- Dans le domaine de la culture tout en maintenant les exigences de qualité mais aussi de maîtrise des dépenses, le programme 2017 du théâtre, des expositions, des animations restent des actions majeures de l'équipe municipale.

3- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Monsieur DERRIEN procède à la lecture de présentation générale du Budget Primitif de la ville (section de fonctionnement) et il donne des détails sur certains chiffres des dépenses et recettes de fonctionnement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	2 565 197,00	2 544 273,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 255 000,00	5 778 000,00
014	Atténuations de produits	170 774,00	171 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 721 364,00	1 909 053,00
Total des dépenses de gestion courante		10 712 335,00	10 402 326,00
66	Charges financières	373 300,00	152 839,00
67	Charges exceptionnelles	10 300,00	8 200,00
68	Dotations aux provisions		3 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 100 935,00	10 571 365,00
023	Virement section d'investissement	879 240,00	1 099 291,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	1 093 981,00	354 899,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 973 221,00	1 454 190,00
TOTAL		13 074 156,00	12 025 555,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			12 025 555,00

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
O13	Atténuations de charges	335 000,32	335 000,30
70	Produits des services	432 150,00	413 150,00
73	Impôts et taxes	7 012 292,00	7 052 549,00
74	Dotations, participations	2 872 634,00	2 690 248,00
75	Autres produits de gestion courante	191 397,00	144 000,00
Total des recettes de gestion courante		10 843 473,32	10 634 947,30
77	Produits exceptionnels	33 200,00	7 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 876 673,32	10 642 147,30
O42	Opération d'ordre de transfert entre section	1 094 231,00	343 208,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 094 231,00	343 208,00
TOTAL		11 970 904,32	10 985 355,30
R 002	RESULTAT REPORTE		1 040 199,70
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			12 025 555,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 110 982,00
--	--------------

pour information

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
O11	Charges à caractère général	2 565 197,00	2 295 926,09	2 544 273,00
6042	Achats prestations services	17 300,00	4 418,09	17 000,00
60611	Eau et assainissement	45 000,00	53 313,88	52 000,00
60612	Énergie - Électricité	363 000,00	331 819,45	356 000,00
60621	Combustibles	300,00	0,00	300,00
60622	Carburants	58 000,00	62 170,80	59 000,00
60623	Alimentation (repas, boisson, pain pour cantine)	118 000,00	112 286,75	115 000,00
60628	Autres fournitures non stockée	0,00	115,11	500,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	13 714,15	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 500,00	18 976,46	22 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	2 181,50	2 000,00
60636	Vêtements de travail	11 000,00	9 471,64	11 000,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00	9 562,11	11 000,00
6067	Fournitures scolaires	26 600,00	22 458,43	24 000,00
611	Contrats prestations services	505 000,00	420 951,82	490 000,00
	Chauffage DALKIA	185 000,00		
	CREM éclairage public	155 000,00		
	Rémunération des eaux pluviales	74 000,00		
	SVP assistance juridique + service à	18 000,00		

	la population			
	INHARI amélioration de l'habitat	15 000,00		
	Stérilisation œufs goélands	14 000,00		
	Divers	12 100,00		
	Mission de conseils p/marché des assurances	4 800,00		
	Contrat hébergement site internet	4 200,00		
	ADELYCE stratégies fiscales	3 000,00		
	FAXBOX émission et réception des FAX	1 900,00		
	CAPTOO retranscription conseils municipaux	1 800,00		
	LA POSTE recyclage papier	1 200,00		
6132	Locations immobilières		23 000,00	20 947,11
6135	Locations mobilières		63 000,00	67 877,17
	Location vêtements de travail	23 000,00		
	Location photocopieurs divers services	17 000,00		
	Location auto laveuse Gymnase+espace des Aulnes	5 000,00		
	Location burineur+carotteuse+visseuse...	5 000,00		
	Location auto laveuse S.Audiard	4 700,00		
	Location machine à mettre sous pli	3 600,00		
	Location accès WIFI place G. le Conquérant	3 000,00		
	Location four cantine Rostand	2 500,00		
	Location machine à affranchir courrier	1 600,00		
	Location appareil contrôle vitesse Police	1 200,00		
	Divers	600,00		

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
61521	Terrains	97 500,00	58 299,45	82 200,00
	Engrais+gazon+fleurs p/jardins de la ville	54 700,00		
	Entretien des terrains Franchet+Près Salés	25 000,00		
	Entretien Bois l'Abbé	1 500,00		
	Entretien cimetière	1 000,00		
615221	Bâtiments publics	137 500,00	126 962,42	140 500,00
	Tx bâtiments Communaux	47 800,00		
	Tx bâtiments classés	45 000,00		
	Tx régie salle 2000	20 000,00		
	Tx régie salle écoles	20 000,00		
	Tx régie douches gymnase	7 800,00		
615231	Voirie	95 000,00	106 510,69	70 000,00
	Enrobé	23 500,00		
	Tx régie rue Anquetil	16 000,00		
	Tx régie Clair foyer	10 000,00		
	Tx régie rue Paul Bignon	8 000,00		
	Tx régie Voirie	7 500,00		
	Tx régie mobilier Urbain	5 000,00		
61558	Autres biens mobiliers	46 000,00	46 148,69	46 000,00
	Réparation matériel jardins	16 450,00		
	Réparation matériel Voirie	10 000,00		

	Réparation matériel administratif+services techniques	9 350,00			
	Réparation matériel Fêtes et cérémonies	4 600,00			
	Réparation matériel sport	3 600,00			
	Réparation matériel écoles	2 000,00			
6156	Maintenance		70 000,00	70 556,58	67 000,00
	Maintenance photocopieurs	26 000,00			
	Maintenance informatique divers services	19 300,00			
	Maintenance ascenseurs Mairie	7 400,00			
	Maintenance ascenseurs bibliothèque	3 300,00			
	Maintenance autocom Mairie	3 000,00			
	Maintenance appareil de peinture	3 000,00			
	Maintenance détection intrusion Collégiale+Chapelle Collège	2 000,00			
	Maintenance auto laveuse salle Audiard	1 600,00			
	Maintenance valise diagnostic véhicules	1 000,00			
	Maintenance portail Gymnase	400,00			
6161	Multirisques (assurance divers bât.)		129 000,00	129 399,25	132 000,00
617	Etudes et recherches		46 000,00	19 506,17	30 000,00
	Etude signalisation routière	11 000,00			
	Etude Traditions verrières	10 000,00			
	Etude chaufferie Collège des jésuites	5 200,00			
	Divers : levé topo, diagnostics	3 800,00			

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
62321	Animations div. et culturelles	80 000,00	63 347,81	78 000,00
	Marché de Noël	14 000,00		
	Feu d'artifice	11 000,00		
	Divers concerts	9 200,00		
	Fête de la musique	7 500,00		
	Salon du livre	7 000,00		
	Spectacles	6 000,00		
	Rendez-vous du jeudi	5 500,00		
	Fèbres	5 500,00		
	Soirées à thème	4 500,00		
	Salon et animations	3 000,00		
	Musique aux jardins	2 500,00		
	Les vieilles soupapes	1 500,00		
	Fête des œufs	800,00		
62324	Fêtes et cérémonies	50 000,00	51 273,49	68 000,00
	Fêtes et cérémonies	16 800,00		
	Jumelage	9 500,00		
	Associations de quartier	8 500,00		
	Animations de rues	7 000,00		
	CLEAC	6 000,00		
	Patrimoine	5 800,00		
	Cendrillon	5 000,00		
	Citoyenneté	5 000,00		
	Ecoles	4 400,00		
6288	Autres services extérieurs	225 000,00	222 325,70	230 000,00
	Rémunération professeurs école de musique	95 700,00		
	Prise en charge salaire ancien DGS	50 000,00		
	Périscolaire	45 000,00		
	Temps du midi	30 000,00		
	Contribution p/utilisation gymnase par vertical eudois+badminton	5 000,00		
	Divers	3 900,00		
	Participation transport scolaire collège+lycée	400,00		
63512	Taxes foncières	43 000,00	38 229,00	53 000,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	6 255 000,00	6 047 554,31	5 778 000,00
64118	Autres indemnités.	518 000,00	668 905,15	630 000,00
64131	Rémunération. Pers. non titulaire	255 000,00	222 453,53	165 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	620 000,00	575 814,17	545 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	924 000,00	903 468,70	845 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	36 000,00	31 589,00	36 000,00
6455	Cotisations / assurance du pers.	320 000,00	317 261,14	320 000,00
O14	Atténuation de produits	170 774,00	169 905,00	171 000,00
73925	Fonds péréquation recettes fiscal	166 774,00	166 774,00	167 000,00

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 093 981,00	1 135 736,80	354 899,00
6682	Indemnités réaménagement emprunts	794 231,00	794 230,23	43 208,00

65	Autres charges de gestion courante	1 721 364,00	1 539 813,39	1 909 053,00
6521	Contribution des budgets annexes à	456 564,00	327 898,45	691 654,00
	Contribution budget Théâtre 240 352,00			
	Contribution budget Musée 401 920,00			
	Contribution budget Camping 49 382,00			
6553	Service d'incendie	293 000,00	293 000,00	288 699,00
657362	CCAS	300 000,00	250 000,00	300 000,00
65741	Subventions de fonctionnement	445 000,00	443 760,00	337 000,00

M. DERRIEN : «Ce qu'il faut noter, la baisse est due aux baisses de subventions aux associations liées à une reprise de la Com. de Com. Moins 109 000 € transférés à la Com. de Com., ce sont "la Hêtraie" etc. dont une partie de l'activité a été transférée à la Com. de Com. Et on verra dans les subventions qu'on donne, qu'il reste des parties de subventions à ces associations pour les charges qui n'ont pas été transférées. »

66	Charges financières	373 300,00	369 388,68	152 839,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	359 775,00	355 497,92	207 000,00

DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	432 150,00	418 556,96	413 150,00
70621	Entrées fouilles archéologique	11 000,00	12 410,91	11 000,00
7067	Redevances et droits des services (cantine)	140 000,00	138 909,98	139 000,00
70673	Garderie Municipale	13 500,00	14 559,92	14 000,00
70841	aux budgets annexes, régies m.	0,00	77 244,18	130 000,00
73	Impôts et taxes	7 012 292,00	7 025 894,17	7 052 549,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 169 436,00	5 114 862,00	4 630 000,00
73112	Cotisation sur la valeur ajout	346 674,00	346 929,00	0,00
73113	Taxe / surfaces commerciales	89 181,00	96 019,00	0,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises	11 797,00	12 334,00	0,00
73211	Attribution de compensations			997 976,00
7323	F.N.G.I.R.	919 373,00	919 373,00	919 373,00
7325	Fonds péréquation ressources intercommunales	72 831,00	120 369,00	120 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits	166 000,00	154 313,91	155 000,00

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
74	Dotations et participations	2 872 634,00	2 875 858,11	2 690 248,00
7411	Dotation forfaitaire	1 835 508,00	1 816 317,00	1 668 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	252 220,00	260 209,00	270 000,00
74718	Autres	55 900,00	69 876,97	51 000,00
748313	Prd dotation compensat réforme	483 415,00	483 415,00	483 415,00
74835	État-Compensat au titre exo TH	155 133,00	155 133,00	155 133,00
75	Autres produits de gestion courante	191 397,00	209 594,73	144 000,00
752	Revenus des immeubles	121 000,00	142 428,02	136 200,00
	Location salle Audiard (2015 14156	18 000,00		
	Location Chapelle du Collège	700,00		
	Location Pavillon des Ministres	6 000,00		
	Revenus des immeubles	111 500,00		

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions sur le sujet ? Non, pas de questions ? On passe à la section d'investissement. »

Monsieur DERRIEN fait la lecture de la présentation du budget ville – section d'investissement et donne le détail sur certains chiffres de dépenses d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	6 200,00	3 500,00	39 100,00	42 600,00
204	Subventions d'équipement versées	84 000,65	15 826,80	116 873,20	132 700,00
21	Immobilisations corporelles	134 453,00	5 028,24	316 414,76	321 443,00
23	Immobilisations en cours	1 366 900,00	95 404,10	1 214 095,90	1 309 500,00
Total des dépenses d'équipement		1 591 553,65	119 759,14	1 686 483,86	1 806 243,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 055 950,00	0,00	974 500,00	974 500,00
Total des dépenses financières		1 055 950,00	0,00	974 500,00	974 500,00
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	-
Total dépenses réelles d'investissement		2 647 503,65	119 759,14	2 660 983,86	2 780 743,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	1 094 231,00		343 208,00	343 208,00
O41	Opérations patrimoniales	8 860 978,00		1 871 200,00	1 871 200,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		9 955 209,00		2 214 408,00	2 214 408,00
TOTAL		12 602 712,65	119 759,14	4 875 391,86	4 995 151,00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				604 549,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					5 599 700,00

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
13	Subventions d'investissement	515 914,00	4 218,53	628 181,47	632 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 014 500,00		680 000,00	680 000,00
Total des recettes d'équipement		1 530 414,00	4 218,53	1 308 181,47	1 312 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 400,00	0,00	135 820,59	135 820,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	357 035,00	0,00	550 423,41	550 423,41
165	Dépôts et cautionnements reçus			1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
O24	Produits des cessions	194 666,00	169 666,20	99 999,80	269 666,00
Total des recettes financières		708 101,00	169 666,20	792 243,80	961 910,00
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		2 238 515,00	173 884,73	2 100 425,27	2 274 310,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	879 240,00		1 099 291,00	1 099 291,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	1 093 981,00		354 899,00	354 899,00
O41	Opérations patrimoniales	8 860 978,00		1 871 200,00	1 871 200,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 834 199,00		3 325 390,00	3 325 390,00
TOTAL		13 072 714,00	173 884,73	5 425 815,27	5 599 700,00
R 001					0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					5 599 700,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 110 982,00
---	--------------

DETAIL DES INVESTISSEMENTS

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	RAR 2017
O40	Opérations d'ordre entre section	1 094 231,00	1 105 877,65	343 208,00	
192	Plus values sur cession	-	17 444,34		
2312	Agencement et aménagement de terrain	60 000,00		30 000,00 Tx régie jardin	
2313	Constructions	150 000,00	168 999,07	140 000,00 Tx régie bâtiment	
2315	Inst, matériel et outil. Tech.	90 000,00	125 204,01	130 000,00 Tx régie voirie	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	794 231,00	794 230,23	43 208,00 Indem. Réam. Dette C.A.	
O41	Opérations patrimoniales	8 860 978,00	8 860 976,78	1 871 200,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 055 950,00	1 032 285,55	974 500,00	
20	Immobilisations incorporelles	6 200,00	696,00	39 100,00	
202	révisions des doc.urbanisme	5 500,00	-	2 000,00	3 500,00 PLU
2031	Frais d'études	-	-	34 500,00	
	Etude Collège des Jésuites	30 000,00			
	Etude Vidéo-protection	4 500,00			
2051	Concessions droits similaires	700,00	696,00	2 600,00 logiciels	

Comptes	Libellé	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017	RAR 2017
204	Subventions d'équipement versées	84 000,65	10 478,10	116 873,20	
2041512	Bâtiments et installations	50 000,00		46 073,20	15 826,80
	Fonds concours travaux FISAC	30 000,00			
	Fond de concours conteneurs	16 073,20			
204172	Bâtiments et installations			23 000,00	
	Fond de concours PAPI				
20422	Bâtiments et installations	34 000,65	10 478,10	47 800,00	
	Participation Instruction d'autorisation urbanisme ENEDIS rue d'Aumale	23 800,00			
	Participation ville FISAC	24 000,00			
21	Immobilisations corporelles	134 453,00	91 241,23	316 414,76	
2181	Agencements et aménagements div			165 000,00	
				Vidéo-protection	
2182	Matériel de transport	8 300,00	4 000,00	20 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel	36 402,00	15 025,28	38 500,00	3 300,00
2188	Autres immobilisat corporel	32 879,00	30 711,52	66 143,00	
	Groupe électrogène	30000,00			
	Matériel services techniques (Echafaudage, aspirateur...)	12943,00			
	Terminaux amendes Police	5700,00			
	Matériel sport	3000,00			
	Destructeurs p/archives	2000,00			
	Matériel écoles	2500,00			
	Matériel cantines	4000,00			
	Matériel Mairie	2000,00			
	Matériel fêtes et cérémonies	4000,00			
23	Immobilisations en cours	1 366 900,00	488 720,94	1 214 095,90	
2312	Agencem et aménagement de terrain	16 000,00	2 004,66	278 595,90	13 404,10
	Tx allées Cimetière	9 192,00			
	City Stade	55 000,00			
	Aire de camping-car	217 808,00			
	Aire de jeux	10 000,00			
2313	Constructions	943 000,00	182 370,32	911 500,00	35 000,00
	Tx éclairage Gymnase	30 000,00			
	Tx acoustique Cantine	10 500,00			
	Tx Collégiale	40 000,00			
	Mur (743000TTC travaux+51000€ TTC MO)	806 000,00			
	Tx toiture rue de la République	50 000,00			
	Tx Bât non classés	10 000,00			
2315	Inst, matériel et outill techn	389 000,00	291 628,09	23 000,00	47 000,00
	CREM	47 000,00			
	Tx Voirie giratoire Pompiers	18 000,00			
	Branchement eaux pluviales IME	5 000,00			
024	Produits de cessions d'immobili.		194 666,00	0	269 666,00
	Vente terrain Mont Vitot	169 666,20			
	Maison résidence Lacore	99 999,80			

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? »

M. BARBIER : « On ne pose pas de questions parce qu'on les a posées en commission des finances. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Moi j'ai quand même une question. Vous nous dites que dans les frais d'étude (compte 2031) cela concerne principalement le Collège des Jésuites, je suis un petit peu étonné de ne pas trouver, dans les frais d'études, l'installation des traditions verrières puisque cela avait été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. »

M. DERRIEN : « On l'a évoquée mais il y a eu pas mal de remarques et on ne l'a pas inscrit au budget cette année. Traditions verrières, la réalisation n'est pas prévue mais l'étude est prévue au compte 617. »

M. DUCHAUSSOY : « Donc elle est dans le fonctionnement ? »

M. DERRIEN : « Oui, elle est dans le fonctionnement. On a mis le Collège des Jésuites en investissement parce qu'on a eu l'information par la DRAC qu'on pouvait le mettre en investissement. Il faudra une AMO.»

Mme GAOUYER : « On n'a pas entendu. »

M. DERRIEN : « Je viens de dire simplement, qu'en discutant avec la DRAC, on pouvait mettre le Collège des Jésuites en investissement. »

Mme GAOUYER : « D'accord, mais la fin de la phrase ? »

M. DERRIEN : « Il faudra une AMO pour le Collège des Jésuites. »

Mme GAOUYER : « Voilà, c'est ce que je voulais entendre. »

M. DERRIEN : « Excusez-moi, oui il faudra une AMO pour le Collège des Jésuites, assistance à maître d'œuvre ou à maître d'ouvrage.»

Mme PETIT : « A maître d'ouvrage. »

M. DERRIEN : « On va passer au vote. Oui Monsieur LABOULAIS ? »

M. LABOULAIS : « Je ne conteste pas les chiffres. Tout à l'heure vous avez dit que la baisse des subventions, pour les associations de jeunesse, était due au transfert de la Com. de Com., c'est juste une façon de présenter les choses.

M. DERRIEN : « Non, si vous voulez il y avait les subventions aux associations par la ville, on a repassé une convention avec ces deux associations pour tous les travaux qu'elles avaient exécutés les précédentes années et qui restent de leur domaine et payés par la ville. La convention a été signée, cela a été voté au Conseil Municipal et la convention est passée. Donc il reste une partie à notre charge sur ces associations et le reste du financement, tout ce qui concerne les activités ALSH, est pris en charge par la Com. de Com. »

M. LABOULAIS : « Ce que je vous dis c'est qu'on ne peut pas comparer une subvention de

fonctionnement avec un financement par prestation. »

M. DERRIEN : « Oui mais on a pris les mêmes sommes, on s'est arrangé, on a calculé les sommes pour que ces associations n'aient pas de pertes de recettes entre les deux. »

M. LABOULAIS : « Oui c'est pour cela que je vous disais que je ne conteste pas les chiffres. C'est dans la façon de présenter les choses, entre une subvention de fonctionnement qui permet d'avoir du structurel et de stabiliser une activité et des prestations qui sont aléatoires. Et puis quand on compare les chiffres d'une année à l'autre, il faudrait comparer les chiffres depuis le début à maintenant. De mémoire, à l'époque où j'étais président au Centre des Fontaines, c'était 130 000 € et on est passé maintenant à 54 000 €. »

M. DERRIEN : « Ils existent toujours. »

M. LABOULAIS : « Ils existent toujours mais avec les différentiels de la Com. de Com. on est loin d'atteindre 75 000 €. Après, la solution elle se trouve, moi je n'y suis plus mais les gens qui s'y trouvent savent gérer, ce qui fait qu'ils ne recrutent plus. »

M. DERRIEN : « J'avais fait remarquer lors de la commission finances, que je n'ai pas fait ici, j'ai oublié, on a mis dans le budget une provision de 20 000 € de réserve non identifiée, dans le poste subventions, au cas où on aurait besoin d'ajuster nos dépenses vis-à-vis de ces associations là. On passe au vote ? »

Mme GAOUYER : « Non, on voudrait faire une déclaration mais je voudrais quand même qu'on se souvienne qu'il y a une association qui s'est trompée, je ne sais pas si le mot est bon, sur ses demandes de "subventions" et que nous avons abondé, pour qu'elle ne soit pas pénalisée, de 8 000 €. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc il faudra s'en souvenir parce que d'autres associations auront peut être les mêmes déboires et nous devons traiter à égalité les associations. »

M. DERRIEN : « C'est bien pour cela qu'on a mis 20 000 € de réserve. »

M. BARBIER : « Je vais donc faire une petite déclaration au nom du groupe "Eu pour tous". Donc notre groupe remercie d'abord l'ensemble des agents territoriaux qui ont œuvré pour que nous puissions examiner le projet du budget primitif 2017. Ce budget primitif est à l'image de ce Conseil Municipal, au cours duquel nous avons voté la cession de deux bâtiments. On cède, on vend, on se débarrasse, on se désengage. Sauf exception, selon une règle connue de votre seule majorité, Monsieur le Maire, en prenant comme leitmotiv le contexte économique, vous fragilisez les associations, vous démantelez l'office du tourisme, ou encore vous réduisez les moyens du Centre des Fontaines pour empêcher, comme le disait Monsieur LABOULAIS, le renouvellement d'un poste de direction. Tout cela fonctionne-t-il mieux aujourd'hui ? Il ne nous semble pas. On réduit les coûts et les prestations au détriment du service et du lien étroit avec la population. Aujourd'hui la majorité municipale décide de ne pas renouveler le contrat d'un personnel du service archéologie, personnel dévolu à l'interaction avec les écoles et les jeunes, entre autres. Qu'en est-il des manifestations autour de Briga, insufflées sous la pression de la précédente mandature afin de l'établir comment un pôle culturel et touristique ? A long terme, c'est peut être la lente dissolution de ce service archéologie, faisant la particularité et la richesse de notre commune, qui se profile. Où sont passés le skate-parc et l'aire de jeux pour les enfants résidants à Eu ? Alors apparemment j'ai eu une réponse, pour

l'aire de jeux en tout cas. Au nom de l'hyper sécurité ambiante, on coupe, on supprime et on investit dans l'installation de nombreuses caméras afin de surveiller chacun pour la somme astronomique de 136 000 euros, qui correspond, si je ne me trompe pas, à presque quatre postes de catégorie B. N'oublions pas les terminaux portables, pour faire payer au plus vite les amendes. Tout cela n'est pas très attractif. A l'instar du budget communal alloué à son Théâtre municipal, en 2016 budget de 198 000 €, il se trouve maintenant réduit à 178 000 €, à l'instar de son patrimoine notre commune s'effrite lentement et s'endort sous l'œil vigilant des caméras. Aussi voilà pourquoi, forts de ces arguments, avec nos six voix, nous nous abstenons sur cette proposition de budget 2017. Une question en forme de conclusion : comment et avec quels moyens avez-vous orienté vos choix des années futures, si toutefois vous avez des perspectives vis-à-vis de notre jeunesse ? Je vous remercie. »

M. DERRIEN : « Madame DUCHAUSSOY ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Merci Monsieur le Maire. Lors de la réunion de conseil du 9 février de cette année, je vous ai rappelé l'article L5211-32 du code général des collectivités territoriales imposant au président de la Com. de Com. d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de la Com. de Com. Vous m'avez répondu "on va regarder", maintenant je souhaite que vous nous lisiez ce rapport, qui est obligatoire. Il y a des lois Monsieur le Maire que vous devez respecter. J'espère ne pas être obligée de devoir présenter un recours. Il me semble que ce rapport est complémentaire au budget car il nous explique ce que fait la Com. de Com., en particulier sur les compétences transférées. Nous perdons 500 000 € de recettes fiscales. Un bilan prévisionnel de la Com. de Com. serait donc souhaitable pour savoir si les dépenses engagées par le transfert de compétences sont compensées par le transfert de recettes fiscales. Sur le budget on fait des économies sur un certain nombre de poste et je ne rentrerai pas dans le détail. Vous vendez le patrimoine, vous continuez. La ville souffre cruellement d'un manque d'activités économiques et subit les baisses de dotations de l'Etat, les baisses également des ressources fiscales comme celle de la taxe d'habitation due essentiellement aux logements vacants. Pour redynamiser la ville il est grand temps Monsieur le Maire, d'attirer de nouveaux habitants et par conséquent de nouveaux contribuables. Je réitère donc ma proposition de baisser la taxe sur le foncier bâti afin de relancer l'immobilier dans notre ville. Je tiens à vous préciser Monsieur le Maire, qu'actuellement le marché de l'immobilier fonctionne correctement au Tréport, à Criel, à Mers-Les-Bains et d'ailleurs vous avez vu comme moi que ces taux vont encore baisser à Mers suite à la décision du Maire qui a compris l'intérêt de baisser la taxe sur le foncier bâti. En conclusion, votre budget ne nous donne pas satisfaction. Je sais que vous ne tiendrez pas compte de mes observations et, comme vous aimez à le rappeler, l'opposition s'oppose et la majorité décide, c'est pourquoi je voterai contre votre budget Monsieur le Maire, merci. »

M. DERRIEN : « Bien. Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « 30 mars 2014 - 30 mars 2017, nous sommes précisément à mi-mandat et le budget que vous nous proposez aujourd'hui n'a rien d'enthousiasmant pour les eudois qui voient chaque jour les résultats de votre manque d'ambition pour la ville : rues vides, commerces déserts, morosité générale et surtout pas de vraie perspective, pas de projets qui emporteraient l'adhésion et redonneraient confiance en vous. Votre seule ambition est le rétablissement des finances municipales. L'intention est certes louable mais ne doit pas, comme c'est le cas aujourd'hui, prendre le pas sur l'avenir de notre cité. Vous restez bloqué sur la réduction des dépenses de fonctionnement et négligez l'investissement, gage de développement et de prospérité future. Ce n'est pas avec quelques massifs par-ci par-là, dans lesquels quelques plantations éparses traînent leur ennui, quelques vespasiennes pour nos compagnons à quatre pattes, que vous pourrez faire illusion. J'ai cherché en vain dans le

budget une nouveauté, une innovation intéressante, pourtant un bon gestionnaire est celui qui sait faire la part des choses et non bloquer totalement le développement même et surtout dans les périodes difficiles. Au fil des conseils, tout le monde a pu le constater, vous répondez aux interrogations légitimes que nous pouvons avoir et qui sont celles de nos concitoyens que nous représentons, par le silence ou de vagues promesses. Lors du conseil du 17 novembre, sur la modification des statuts de la Com. de Com., vous nous avez promis de nombreux éclaircissements et même une journée consacrée à la fiscalité professionnelle unique, nous attendons toujours. Les chiffres de l'endettement que j'ai évoqués lors du débat d'orientation budgétaire le 23 février et que je vous ai transmis, comme à l'ensemble des conseillers, méritent mieux que votre silence. Nous avons droit à une explication, d'autant que les chiffres ne correspondent pas à ceux fournis lors de la renégociation de la dette. Vous nous proposez ce soir un budget tourné vers votre objectif premier, dégager de l'excédent au prochain compte administratif et je vais vous donner quelques chiffres à l'appui de cette affirmation. Lors de la commission finances, mardi, vous avez dit que la masse salariale était en baisse à cause des départs non remplacés, retraites ou contrats non renouvelés, avec en passant, comme l'a fait remarquer Monsieur BARBIER, un départ à l'archéologie pour quelqu'un qui était dans la ville depuis dix ans, c'est quand même pas mal. Ce poste figure au budget pour 5 778 000 €, au compte administratif il était de 6 047 554 € dont il faut déduire 403 000 € figurant désormais dans le budget annexe du Musée, ce qui représente donc une somme de 5 644 554 €. Donc vous prévoyez déjà 133 446 € de plus, c'est idem dans les budgets annexes : le Théâtre 240 352 € au budget et 169 274 € au compte administratif, le camping avec 49 382 € au budget et 30 102 € au compte administratif, ce qui représente sur les deux postes un excédent de 90 358 €. Aujourd'hui vous nous demandez de vous faire confiance, car c'est bien de confiance dont il s'agit, mais comment dans ces conditions vous accorder notre confiance ? Je voterai donc contre ce budget et je demande que ce vote ait lieu à bulletin secret, comme l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales le prévoit, afin que chacun puisse s'exprimer librement ce soir. Bien entendu, qui dit bulletin secret dit bulletin pré-imprimé et passage par l'isoloir, si ma demande est acceptée par un tiers de mes collègues. »

M. DERRIEN : « Y-a-t-il d'autres déclarations ? Ma vision du budget, si vous me le permettez, avant de vous dire ce que je pense du vote à bulletin secret et bien sûr je me soumettrai à votre décision si on fait l'opération à bulletin secret ou non.

Ce budget 2017 est pour moi, je suis désolé de vous le dire, un excellent budget, inespéré en début 2016, où je le répète en fonction des premiers éléments de calcul, il apparaissait inévitable de recourir pour 2017 à l'impôt et de façon significative + 8 % pour faire face aux réductions de dotations de l'Etat. Au risque de me répéter, c'est un travail complet portant sur la réduction des dépenses, la maîtrise de la masse salariale, le réaménagement d'une dette trop importante, que vous souhaiteriez augmenter si j'ai bien compris, de dix millions d'euros au début de notre mandat et le décalage de 2 ans des investissements de réfection, de l'éclairage public que l'augmentation d'impôt a été évitée.

Ce budget peut être considéré comme excellent car il permet de :

- Réparer le bastion et de rouvrir la route du camping
- Préparer l'avenir concernant le lourd dossier de la réfection du clocher de la collégiale
- Démarrer l'étude de la remise en état du Collège des jésuites, deux dossiers salués par la DRAC, Madame PETIT peut le confirmer.
- Préparer un dispositif médiathèque bibliothèque dans ce collège qui permettra enfin le raccordement de la bibliothèque au réseau intercommunal des bibliothèques, projet là aussi salué par la DRAC et notre communauté de communes, là aussi Madame PETIT peut le confirmer.

- Démarrer la réalisation d'une aire de camping-car pour le développement du tourisme et de l'attractivité de la ville

Ce budget, je continue, répond aussi à un engagement de campagne pour la mise en place d'une vidéo protection comme dans les communes du Tréport et de Mers, engagement de campagne que peuvent confirmer Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) présents.

Ce budget n'oublie pas le sport avec la réalisation d'un city stade, un équipement multisports qui viendra compléter le dispositif sportif du gymnase. Il n'oublie pas les écoles avec tous les travaux d'aménagement dans l'école Brocéliande pour l'accueil des élèves de l'IME et l'amélioration phonique du réfectoire de cette école. Il n'oublie pas l'amélioration de la qualité de l'environnement : parc, jardins, trottoirs certes dans la mesure de nos moyens, il reste à tant à faire. Et je félicite les jardiniers pour tout ce qu'ils font, ce n'est pas des petites fleurs éparses. Certes ce budget manque d'ambitions, direz-vous, mais plus d'ambitions, Monsieur DUCHAUSSOY, signifie plus de moyens, plus de moyens nécessite investir, investir veut dire augmenter la dette, augmenter la dette signifie augmenter les dépenses de remboursement, augmenter les dépenses de remboursement signifie moins investir à terme ou augmenter les impôts. Pour toutes les raisons évoquées précédemment, le message que je souhaite passer à nos concitoyens est le suivant : c'est un très bon budget qui préserve l'avenir, ambitieux pour le patrimoine, améliorant ce qui doit être maintenu (pour l'éducation et la jeunesse). Je ne peux aussi que me réjouir de la création récente d'une association de commerçants qui va permettre le renouveau d'une animation commerciale à laquelle, vous le savez tous, nous sommes très associés, regardons le côté positif de l'évolution de la rue Paul Bignon. Pour finir sur ce budget que je juge, à titre personnel, excellent et j'insiste sur ce point auprès de mes colistiers. Le programme culturel est encore, pour la saison 2017-2018 remarquable. Le soutien financier aux associations identique depuis 2015, soit depuis 3 années consécutives avec une réserve, certes limitée, en cas de difficultés de certaines d'entre elles. Le soutien au centre communal d'action sociale correspond aux ambitions portées aux plus démunis et aux personnes isolées et au maintien voire développement de son service d'aides à domicile. Le vote du budget est l'acte le plus important de l'année, il ne faut pas l'oublier... C'est un engagement vis-à-vis de tous nos concitoyens. Tous les compromis qui vous ont été présentés sont conformes à nos engagements de campagne. Je terminerai, avant de proposer ce budget à votre décision, par une réflexion qui rejoint le début de mon propos. Le vote du budget est un acte important, le plus important dans les décisions du conseil. C'est une décision à prendre individuellement, décision dans laquelle ne doit être considéré que l'intérêt général et jamais l'intérêt particulier. Je vais maintenant vous dire un mot sur le vote à bulletin secret. Cette demande de vote à bulletin secret m'interpelle. Je comprends une demande de vote à bulletin secret lorsqu'il s'agit de personnes mais là dans le cadre du budget, celle-ci me semble totalement inappropriée. Nous devons individuellement répondre de nos actes devant nos concitoyens. Le vote du budget est, je l'ai dit, l'acte important d'une année. Vous souhaitez l'anonymat pour un vote d'une telle importance où il me paraît, au contraire, important d'affirmer individuellement sa position vis-à-vis du budget et de répondre ainsi à des interrogations de nos concitoyens. Il faut, dans de tels cas, avoir le courage d'affirmer ses opinions, de les défendre individuellement si nécessaire. Pour moi, cette demande est une certaine lâcheté qui permettra au détracteur lorsqu'il faudra s'expliquer de dire "ce n'est pas moi, c'est les autres".

Je suis totalement opposé à cette demande mais le règlement intérieur s'applique et donc qui est pour ce vote à bulletin secret ? 10 personnes. On vote à bulletin secret, cela m'est égal. Non, vous avez parlé, je parle et maintenant on vote. »

M. DUCHAUSSOY : « Juste un mot. »

M. DERRIEN : « Non, maintenant on vote. »

M. DUCHAUSSOY : « Juste un mot, parce que pour le vote à bulletin secret ma demande se justifie pleinement quand on voit le ton dictatorial que vous avez employé. »

M. DERRIEN : « J'ai employé un ton passionné, en face de gens comme vous cela me paraît nécessaire. Deux hommes pour aider à passer l'isoloir de ce côté-là et on distribue les bulletins. »

Mme SAUTEUR : « Je trouve qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, on ne doit pas se cacher derrière un papier dire "ce n'est pas moi, moi je n'ai pas dit", vous êtes pour ou vous êtes contre mais je ne vois pas pourquoi vous voulez cacher votre nom. Pour la ville, ce n'est pas normal. »

M. DUCHAUSSOY : « Madame SAUTEUR vous devriez être là un petit peu plus souvent pour voir comment cela se passe. Merci. »

Mme SAUTEUR : « Bien sûr. Ecoutez, je travaille à Paris. Je suis arrivée à 18 heures, je repars demain matin à 6 heures pour aller travailler, d'accord. Si je pouvais venir à chaque fois, franchement je serais là. Et en plus cela me coûte 50 € à chaque fois, je ne gagne pas des milliers et des cents. »

Monsieur ACCARD et Madame BOUQUET distribuent les bulletins "pour" et "contre" pré-imprimés.

M. BARBIER : « J'ai une question, excusez nous mais on va voter ce qu'on a dit. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr. »

M. BARBIER : « On ne va pas changer parce que c'est à bulletin secret. »

M. DERRIEN : « J'ai entièrement confiance. »

M. BARBIER : « On va voter "abstention" et on n'a pas de bulletins "abstention". »

M. DERRIEN : « Il est clair que si le nombre d'abstentions est supérieur à votre nombre et si le nombre de votes "contre" est supérieur au nombre de personnes qui ont été citées, ce sera des votes de notre propre équipe bien entendu. »

Mme GAOUYER : « Non mais attendez, le bulletin d'abstention tout le monde doit l'avoir. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est quand même invraisemblable de voir ça ! Tenez, en voilà un. Les bulletins "abstention" doivent être imprimés. »

M. BARBIER : « Il faudrait quand même que cela soit précis un vote, là c'est un peu n'importe quoi. On va apparemment avoir des bulletins "abstention" tapés à la machine par Monsieur DUCHAUSSOY. Qu'est ce qu'on fait ? Ce n'est pas du tout précis votre bazar ! »

M. HAVARD : « Monsieur DUCHAUSSOY, vous rangez vos bulletins s'il vous plaît. »

M. DUCHAUSSOY : « Non je ne suis pas d'accord Monsieur HAVARD, tous les bulletins doivent être imprimés, y compris les bulletins « abstention », sinon on ne peut pas voter. »

M. BARBIER : « Alors pour l'instant on ne peut pas voter. »

M. DERRIEN : « Ils sont blancs, on ne va pas marquer "abstention" dessus. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous savez très bien pourquoi, je l'ai déjà évoqué une fois. »

Monsieur DERRIEN : « Ah bon, vous êtes un peu maso ou quoi ? Les gens qui s'abstiennent ne votent pas. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, ce sont des propos qui n'engagent que vous. »

M. DERRIEN : « On peut dire aussi que quand on s'abstient, on ne vote pas. »

Mme GAOUYER : « Non, il y a "ne prend pas part au vote" et s'abstenir, c'est tout à fait différent. »

M. HAVARD : « Donc le "blanc" ne sera pas considéré comme "abstention". »

Mme GAOUYER : « Le blanc est encore autre chose. »

M. BARBIER : « Simplement cela m'inquiète un peu pour les présidentielles et les législatives. »

M. RICHARD : « Ce n'est pas toi qui fait les bulletins, ce n'est pas grave. »

Mme SAUTEUR : « En fait là on s'entraîne pour les élections aux présidentielles. »

M. BARBIER : « En fait l'abstention c'est ceux qui ne viennent pas, qui ne votent pas, alors le bulletin blanc ce n'est pas pareil. »

Suite à la demande d'élus, le service administratif présent quitte la salle afin de réaliser des bulletins « abstention ». Madame SAUTEUR distribue les bulletins d'abstention, Madame GAOUYER lui demande d'arrêter et demande à ce que ce soit Monsieur ACCARD qui fasse la distribution.

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voudrais faire une remarque qui me semble importante : un Conseil Municipal et la tenue d'un Conseil Municipal répondent à des règles bien précises. Vous avez quitté la salle du conseil, vous êtes je crois le président du Conseil Municipal, vous avez quitté la salle du conseil pendant plus de vingt minutes sans faire de suspension de séance, par conséquent la séance de Conseil Municipal est levée. »

Mme SAUTEUR : « Comment voulez-vous que l'on avance en France à faire des choses comme cela ! Tout le monde à son bulletin, on vote et terminé, on passe à autre chose. Le temps passé, l'énergie pour rien, cela ne sert à rien, on est là pour voter. »

M. DERRIEN : « Bon écoutez on vote Monsieur DUCHAUSSOY et vous ferez un appel au tribunal, ça vous va ? On vote. »

Mme SAUTEUR : « On n'avancera jamais si on fait cela tout le temps pour tout. On est tous là, on vote et terminé. »

M. DERRIEN : « Stop, on arrête. Je décide de voter, si Monsieur DUCHAUSSOY n'est pas

d'accord il fera appel au tribunal administratif qui annulera le vote. On vote, le président a décidé. »

M. RICHARD : « En d'autres termes on appelle cela une dictature. »

Mme SAUTEUR : « Arrêtez un peu. »

Mme PETIT : « On arrête, cela suffit, c'est ridicule, on arrête, on se calme.»

Monsieur ACCARD fait l'appel des membres du Conseil Municipal pour procéder au vote, à bulletin secret, du budget primitif.

M. DERRIEN : « Quelqu'un de l'opposition pour procéder au dépouillement s'il vous plait. »

M. BARBIER : « Quelle opposition ? »

M. DERRIEN : « Si je le savais ! »

Madame GAOUYER et Monsieur ACCARD procèdent au dépouillement. Madame GAOUYER donne le résultat du vote : abstention : 12, contre : 6 et pour : 10.

M. DERRIEN : « Il faut donner le résultat que tout le monde l'entende. »

Mme GAOUYER : « On va le refaire. "Abstention" on en a 12, "contre" on en a 6 et "pour" on en a 10.»

M. DERRIEN : « Le budget est accepté. »

M. DUCHAUSSOY : « Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser. »

M. DERRIEN : « Oh mais si Monsieur, je suis très content. Je suis très content pour tout le monde, pour les agents et cela va nous éviter de refaire une autre séance. Merci à ceux qui ont voté "pour", merci beaucoup. Maintenant on va voter les subventions et les taux. Pour les subventions, je ne vais pas vous les lire, vous les avez dans votre document. Est-ce que vous avez des questions ? Dans les subventions, ne prennent pas part au vote : Monsieur ECREPONT pour l'association de modéliste de la vallée de la Bresle Normandie Picardie, Monsieur BARBIER pour l'école municipale de musique et la MJC, Madame BOUQUET pour la maîtrise de la collégiale et Monsieur MAXENCE pour les anciens combattant et victimes de Guerre. Qui a des remarques sur les subventions ? »

M. RICHARD : « S'il vous plait, il y a un problème, normalement on vote les subventions avant de voter le budget primitif, là on fait tout à l'envers. »

M. DERRIEN : « On vote les subventions maintenant, on ne va pas discuter pendant des heures et on ne va pas rester jusqu'à 23 heures. »

M. RICHARD : « On ne discute pas, simplement on vous fait remarquer que tout fonctionne à l'envers. »

M. DERRIEN : « Le budget a été voté, si vous ne voulez pas voter les subventions cela m'est égal, elles étaient dans le budget. »

M. RICHARD : « Mais c'est bien cela le problème. »

M. DERRIEN : « Hé bien donc elles sont votées ipso facto, c'est cela que vous voulez dire ? »

M. RICHARD : « Non. »

M. DERRIEN : « Hé bien il faut savoir. Souhaitez-vous que je vous lise les subventions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Figurez-vous qu'on les a lues. »

M. DERRIEN : « Bon très bien donc avez-vous des remarques ? »

M. DUCHAUSSOY : « Il y aurait pu en avoir une mais comme vous nous avez répondu mardi soir, en commission finances pour la Halte Garderie Les Lutins, je pense qu'on est satisfait. »

M. DERRIEN : « Très bien. Qui est contre les subventions ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Donc dans les taux, puisqu'il faut voter les taux, la taxe d'habitation à 23,66 % comme les années précédentes, la taxe foncière à 31,30 % comme les années précédentes et la taxe foncière non bâti à 53,50 % comme les années précédentes. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. Merci.»

Madame PETIT fait la lecture du budget Théâtre.

THEÂTRE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
O11	Charges à caractère général	231 890,00	212 522,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	185 000,00	182 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	
Total des dépenses de gestion courante		416 890,00	394 522,00
67	Charges exceptionnelles	200,04	199,35
Total des dépenses réelles de fonctionnement		417 090,04	394 721,35
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 194,96	17 430,65
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 194,96	17 430,65
TOTAL		433 285,00	412 152,00
D OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			412 152,00

THEÂTRE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuations de charges	25 000,00	22 000,00
70	Produits des services	45 300,30	44 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations, participations	106 350,00	103 300,00
75	Autres produits de gestion courante	256 629,00	242 852,00
Total des recettes de gestion courante		433 279,30	412 152,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		433 279,30	412 152,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		433 279,30	412 152,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			412 152,00

Mme PETIT : « Avez-vous des questions ? »

Madame PETIT poursuit la lecture du budget Théâtre, section d'investissement.

THEATRE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 500,00		27 000,00	27 000,00
23	Immobilisations en cours	36 862,00	0,00	30 718,00	30 718,00
Total des opérations d'équipement		53 362,00	0,00	57 718,00	57 718,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		53 362,00	0,00	57 718,00	57 718,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00
TOTAL		53 362,00	0,00	57 718,00	57 718,00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					57 718,00

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	16 194,96		17 430,65	17 430,65
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 194,96		17 430,65	17 430,65
TOTAL		16 194,96	0,00	17 430,65	17 430,65
R 001					40 287,35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					57 718,00

Mme PETIT : « Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. »

Madame PETIT fait la lecture du budget Musée.

MUSEE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
O11	Charges à caractère général	-	41 250,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	-	403 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-	
Total des dépenses de gestion courante		-	444 250,00
66	Charges financières	-	4 915,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		-	449 165,00
O23	Virement à la section d'investissement		26 470,00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	8 635,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-	35 105,00
TOTAL		-	484 270,00
D OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			484 270,00

MUSEE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
O13	Atténuations de charges	0,00	20 045,00
70	Produits des services	0,00	58 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	401 920,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	479 965,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	479 965,00
O42	Opérat. d'ordre transfert entre sections		4 305,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	4 305,00
TOTAL		0,00	484 270,00
R OO2	RESULTAT REPORTE OU ANT		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			484 270,00

Mme PETIT : « Avez-vous des questions ? »

Madame PETIT poursuit la lecture du Budget Musée, dépenses d'investissement.

MUSEE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	Immobilisations incorporelles	0,00		5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		13 000,00	13 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	7 800,00	7 800,00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	25 800,00	25 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées			27 000,00	27 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	52 800,00	52 800,00
O40	Opérat.ordre transfert entre sections			4 305,00	4 305,00
O41	Opérations patrimoniales			132 478,00	132 478,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		136 783,00	136 783,00
TOTAL		0,00	0,00	189 583,00	189 583,00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					189 583,00

MUSEE 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
13	Subventions d'investissement			22 000,00	22 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
O21	Virement de la section de fonctionnement			26 470,00	26 470,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	0,00		8 635,00	8 635,00
O41	Opérations patrimoniales			132 478,00	132 478,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		167 583,00	167 583,00
TOTAL		0,00	0,00	189 583,00	189 583,00
R 001					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					189 583,00

Mme PETIT : « Avez-vous des questions ? Si vous le voulez bien on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Merci. »

Monsieur DENEUFVE fait la lecture du budget Camping.

CAMPING 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
O11	Charges à caractère général	23 580,00	31 080,00
O12	Charges de personnel frais assimilés	61 900,00	59 000,00
65	Autres charges de gestion courante	600,17	600,10
Total des dépenses de gestion courante		86 080,17	90 680,10
67	Charges exceptionnelles	50,00	50,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		86 130,17	90 730,10
O23	Virement section d'investissement		0,00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 451,83	1 451,90
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 451,83	1 451,90
TOTAL		87 582,00	92 182,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			92 182,00

CAMPING 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013	Atténuations de charges	0,00	2 500,00
70	Produits des services	100,78	1 300,00
73	Impôts et taxes	41 000,00	39 000,00
74	Dotations, participations		
75	Autres produits de gestion courante	46 478,00	49 382,00
Total des recettes de gestion courante		87 578,78	92 182,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		87 578,78	92 182,00
TOTAL		87 578,78	92 182,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT		0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			92 182,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 451,90
--	----------

pour information

M. DENEUFVE : « Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur DENEUFVE poursuit la lecture du budget Camping, dépenses d'investissement.

CAMPING 2017

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Immobilisations corporelles	1 451,83	0,00	2 000,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	903,00	903,00
Total des dépenses d'équipement		1 451,83	0,00	2 903,00	2 903,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		1 451,83	0,00	2 903,00	2 903,00
				0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 451,83	0,00	2 903,00	2 903,00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00		2 903,00

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 910,17		0,00	0,00
Total des recettes financières		49 910,17	0,00	0,00	0,00
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		49 910,17	0,00	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement			0,00	0,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	1 451,83		1 451,90	1 451,90
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 451,83	0,00	1 451,90	1 451,90
TOTAL		51 362,00	0,00	1 451,90	1 451,90
R 001					1 451,10
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			0,00		2 903,00

M. DENEUFVE : « Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 10 Abstentions. Merci.»

9) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire

N° 2017/058/DEC/3.3 Passation d'une convention d'occupation des locaux avec l'association **LES NIDS** –76130 MONT-SAINT-AIGNAN pour la mise à disposition de locaux communaux situés 13 boulevard Faidherbe à Eu. La durée de la mise à disposition est d'un an à compter de la signature de la convention par les deux parties et peut être renouvelée pour la même durée tacitement.

La mise à disposition est consentie moyennant un loyer mensuel de 400 € toutes charges comprises, incluant l'entretien des espaces verts.

N° 2017/059/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société **EXPERIENCE CORDISTE** – 80000 AMIENS – dans le cadre de la campagne de stérilisation des œufs de goélands pour l'année 2017.

Le montant de la prestation s'élève à 6 740,00 € HT soit 8 088,00 € TTC qui sera réglée de la manière suivante :

- . 40 % à l'issue de la phase 1,
- . 40 % à l'issue de la phase 2,
- . Solde à la réception des chiffres au 1^{er} septembre de l'année.

N° 2017/060/DEC/1.5 Passation d'un protocole d'accord avec la commune de Saint-Pierre-en-Val – Mairie – 76260 Saint-Pierre-en-Val – pour le partage des frais d'entretien et de fonctionnement des foyers d'éclairage public situés rue du Triolet et rue de la forêt – Les hayettes.

La ville d'Eu s'engage à rembourser annuellement à la commune de Saint-Pierre-en-Val, sur présentation d'un titre de perception, la somme de 1 149,83 €. Le protocole d'accord est valable pour les années 2017 et 2018. Une actualisation sera faite à la fin de l'année 2018.

N° 2017/061/DEC/1.5 Passation d'un protocole d'accord avec la commune de Saint-Pierre-en-Val – Mairie – 76260 Saint-Pierre-en-Val – pour le partage des frais d'enfouissement des réseaux électriques, de l'éclairage public et de télécommunication desservant des propriétés de Saint-Pierre-en-Val et des propriétés de la ville d'Eu.

La ville s'engage à rembourser la commune de Saint-Pierre-en-Val, sur présentation d'un titre de perception, la somme de 2 208,70 €.

N° 2017/062/DEL au N° 2017/066/DEL Délibérations du CM du 09.03.2017

N° 2017/067/DEL/7.10 Annulation de la régie de recettes **office de tourisme d'Eu**.

N° 2017/068/DEC/1.4 Passation d'une convention de co-accueil avec le **THEATRE DES CHARMES** – 76260 EU pour l'accueil du spectacle "**Apéro polar 1**" le 9 mars 2017 à 20h00 au Théâtre du Château d'Eu.

Le montant global de la cession s'élève à 2 512 € HT.

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- Restauration pour 3 personnes,
- Frais de transport de l'équipe et des décors,
- Frais de location de matériel technique,
- Recrutement d'un agent de sécurité SSIAP,
- Financement de l'apéritif servi au public,
- Les droits d'auteur.

Le Théâtre du Château paiera l'ensemble des dépenses et présentera au Théâtre des Charmes, une facture correspondant à 50 % des dépenses totales, déduction faite de recettes de billetterie (50%).

N° 2017/069/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec **LES MERVEILLEUSES** – 75009 PARIS pour l'accueil de deux représentations du spectacle "**Deux ampoules sur cinq**" le 13 mars 2017 à 14h00 et 20h00 au Théâtre du Château d'Eu.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 4 400,00 € HT soit 4 642,00 € TTC.

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- . frais de voyage : 86.41 € TTC,
- . hébergement et petit déjeuner pour 5 nuitées,
- . les droits d'auteur.

N° 2017/070/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec **LA COMPAGNIE DES HOMMES** – 75011 PARIS pour l'accueil de deux représentations :

. "**Apéro polars**" le 9 mars 2017 à 20h00 au Théâtre du Château d'Eu

. "**Apéro polars 2**" prévu le 10 juin 2017 à 20h00 au Forum de la plage, au Tréport

Le montant de la prestation s'élève à la somme des 5 024,00 € HT soit 5 300,32 € TTC.

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- Transport de 3 personnes (Aller-retour Paris-Eu) : 320 € HT soit 337,60 € TTC,
- Transport du décor : 140 € HT soit 147,70 € TTC,
- Hébergement et repas pour 3 personnes la veille, le midi et le soir des représentations,
- Les droits d'auteur.

N° 2017/071/DEC/7.2 Le droit d'entrée, pour les représentations du **FESTIVAL TERRES DE PAROLES** qui auront lieu du 26 avril 2017 au 28 avril 2017 au Théâtre du Château et au Théâtre des Charmes, est fixé comme suit :

Date	Heure	Lieu	Spectacle	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif enfant
26/04/2017	19H00	Théâtre des Charmes	Looking for Keith Richards	8 €	6 €	5 €
26/04/2017	21H00	Théâtre du Château	La spetième vie de Patti Smith	8 €	6 €	5 €
27/04/2017	20H30	Théâtre des Charmes	Le ventre de la mer	8 €	5 €	4 €
28/04/2017	19H30	Théâtre du Château	Océan mer	12 €	10 €	7 €

Création de deux PASS :

- PASS SOIREE du 26/04 à 12€ les deux spectacles
- PASS OCEAN MER (spectacles du 27 et 28/04/2017) à 12€ les deux spectacles.

b) Courrier divers

c) Questions diverses

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ou des remarques sur les informations diverses ? »

M. BARBIER : « Une question sur l'association "Les Nids", c'est quoi ? Je ne connais pas. »

M. DERRIEN : « C'est une association qui relève du département et qui s'occupe en particulier des familles qui ont besoin d'un logement. Elle ne dépend pas du département, elle est financée en partie par le département, je me suis mal exprimé. »

Mme DUCHAUSSOY : « Je la place dans les questions diverses mais je voudrais revenir sur le point 7 où vous n'avez pas voulu répondre à ma question concernant la participation des communes de Ponts et Marais et de Saint-Quentin la Motte où vous-même, vous me dites qu'elles participent. Alors je vais vous lire quand même un mail j'ai reçu de vos services "j'ai oublié de vous a indiquer hier que les communes de Ponts et Marais et Saint-Quentin la Motte ne participeront pas financièrement à la stratégie littorale Bresle-Somme-Authie et plus particulièrement au système d'endiguement de la Bresle." Donc il faudrait peut être... »

M. DERRIEN : « Je vais vérifier Madame, mais pour moi c'est une erreur, mais je vais vérifier je vous le promets, dès demain matin. Un de nous deux fait une erreur. Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Je voudrais faire une remarque sur la décision 2017/61, il est passé un protocole avec la mairie de Saint-Pierre en Val pour l'enterrement des réseaux de la ville d'Eu sur Saint-Pierre en Val et donc desservie au niveau de l'éclairage par Saint-Pierre en Val. Donc c'est magnifique, dans nos campagnes on enterre les réseaux, à Eu, dans le périmètre protégé, quand on refait totalement une voirie, on laisse les réseaux apparents, c'est bien. »

M. DENEUFVE : « A Saint-Pierre en Val c'est financé par le syndicat, à Eu on n'est pas financé par le syndicat. »

M. DERRIEN : « Juste pour terminer avant que vous ne partiez, je voudrais vous lire une lettre qui concerne, je le prends comme cela, l'agression de Monsieur DUCHAUSSOY au dernier Conseil Municipal. Cette lettre vient de Monsieur Joël LABOULAIS, président de l'AASPP76. Il

écrit

“Monsieur le Maire,

Conformément à mon appel téléphonique cité en référence, je vous confirme que je ne cautionne absolument pas l'action et les propos qui ont été tenus par Monsieur DUCHAUSSOY au cours du conseil municipal du 13 mars 2017.

En effet, la violence de cette intervention ne correspond absolument pas aux objectifs que notre association s'est fixée et qui portent notamment sur des notions de solidarité, d'entraide, de rayonnement et le “Devoir de Mémoire”.

De plus, nous sommes tous d'anciens Sapeurs-pompiers de Paris et à ce titre nous respectons avec beaucoup de rigueur l’“Ethique du Sapeur Pompier Paris” rédigée par le Général CASSO. C'est le fil conducteur de notre action au quotidien.

D'autre part et sans le nier, je reconnais avoir déploré en publique l'absence des élus et des anciens combattants de la commune à la cérémonie du “Devoir de Mémoire” du 25 février remarquablement organisée par les sapeurs pompiers du CIS de Eu.

Enfin, Monsieur le Maire, compte tenu de la qualité patrimoniale de votre ville, j'avais personnellement organisé la visite des principaux monuments de la ville comme la Collégiale, la Crypte et la Chapelle des Jésuites et ce sont les épouses de notre association qui ont souhaité, au dernier moment, visiter la ville du Tréport, contrairement à ce qui a été dit, ce changement n'est donc pas une volonté délibérée en réaction à votre personnalité.

Sachant tout l'intérêt que vous portez aux cérémonies du “Devoir de Mémoire” et aux sapeurs-pompiers en particulier, je vous demande de bien vouloir accepter nos excuses pour cette mise en cause indépendant de notre volonté et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.”

Merci à tous, le débat est clos, bonne soirée. »

La séance est levée à 22h05